



Le dossier unique de demande d'admission – DUA



Facile à lire et à comprendre



C'est quoi le dossier unique de demande d'admission – DUA ?

Le dossier unique de demande d'admission – DUA est un document.

Vous remplissez ce document sur internet.

Il sert à faire la demande pour avoir une place dans un **établissement adapté**.

Un établissement adapté c'est par exemple :

■ un ESAT



■ un foyer



■ un IME...



Qui remplit le dossier unique de demande d'admission ?

La personne qui peut remplir le dossier unique de demande d'admission est :

■ la personne en situation de handicap



■ sa famille



■ son **représentant légal**.

Un représentant légal est une personne.
Il aide une personne en situation de handicap.
Il l'aide à prendre des décisions importantes
et des décisions de la vie de tous les jours.

C'est quoi les étapes pour demander une place dans un établissement adapté ?

1. La MDPH vous envoie une **notification d'orientation**.

La notification d'orientation

est une réponse de la MDPH.

Cette réponse dit

dans quel établissement adapté

vous pouvez aller.



2. Vous remplissez le dossier unique de demande d'admission sur le site internet ViaTrajectoire. Vous trouvez comment remplir le dossier sur la page d'après.



3. Vous regardez la liste des établissements adaptés qui vous intéressent.



4. Vous envoyez votre dossier unique de demande d'admission aux établissements adaptés qui vous intéressent. Vous pouvez choisir des établissements adaptés dans toute la France.



5. Vous regardez comment avancent vos demandes.

6. Vous pouvez mettre à jour votre dossier.

Comment remplir le dossier unique de demande d'admission ?



Pour faire un dossier vous allez sur le site internet ViaTrajectoire : <https://usager.viatrajectoire.fr/>

Les personnes qui peuvent aller sur ce site internet sont vous et les personnes que vous autorisez.

Sur ce site vous pouvez :

- voir l'annuaire des établissements adaptés.
C'est la liste de tous les établissements adaptés.



- envoyer un dossier
pour plusieurs établissements adaptés



- suivre vos demandes

- modifier votre dossier.

Pour vous connecter à votre compte
vous regardez sur la notification d'orientation de la MDPH :

■ le nom de votre MDPH référente

■ votre numéro de dossier

■ votre mot de passe.

Pour vous aider à remplir le dossier unique
de demande d'admission vous pouvez :

■ [lire le mode d'emploi sur le site ViaTrajectoire](#)

■ demander de l'aide à une assistante sociale

■ demander de l'aide à une personne de la mairie de votre ville...

À qui envoyer le dossier unique de demande d'admission ?



Votre dossier est envoyé directement aux établissements adaptés que vous avez choisis.

Vous utilisez le site internet ViaTrajectoire pour envoyer votre dossier.



Attention :



Si vous envoyez votre dossier unique de demande d'admission, ça ne veut pas dire que vous avez une place dans l'établissement adapté.

Le dossier unique de demande d'admission a commencé en 2025.

Il n'existe pas encore dans tous les départements de France.

S'il n'existe pas dans votre département, vous faites votre demande d'admission au format papier.



Si vous avez besoin d'aide

vous appelez gratuitement le 0 801 110 110.



Ce texte est écrit en Facile À Lire et à Comprendre.
Le Facile À Lire et à Comprendre est une méthode
qui rend les informations accessibles à tous.

Ce texte à été transcrit par les travailleurs de l'ESAT
La Roseraie – Avenir Apei – Carrières-sur-Seine.

Édition en juillet 2025.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site inclusion-europe.eu